



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS  
B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

<http://aspona.free.fr>

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Jean Delerue  
Président de l' association  
164 Rte De Castellar  
06500 MENTON  
[aspona@free.fr](mailto:aspona@free.fr)  
04 93 35 25 32

Monsieur Claude VERRIER  
Architecte des bâtiments de France  
à Service Départemental de l'Architecture et du  
Patrimoine des Alpes-Maritimes  
Villa Césarie 41, av. Thiers  
06000 NICE

Monsieur l' Architecte

J'habite Menton et j'ai été très surpris de voir depuis le Parc St Michel, un peu en dessous du Monastère de l'Annonciade, une tranchée en travers de la colline. Un adhérent de l'ASPONA, m' a prévenu des travaux, une route de plus de 200 m a été tracée sans autorisation (ni permis de construire, ni déclaration de travaux), elle traverse les propriétés de riverains sans qu'aucune demande n'ait été faite. Le départ de cette route se fait au 5 bis route de l'Annonciade et traverse les parcelles cadastrées 177 (Chindamo), 287 ( Hiquet) et 176(Jouen) pour aboutir à la 273 (Chindamo).

Le Monastère, dont la chapelle date du XV eme, est un site classé depuis 1963. Certains affirment qu'il est le berceau de Menton. Tous les permis de construire autour de ce monastère doivent avoir votre aval. Je vous joins une photo qui montre cette tranchée, l'entrée de la route est sur l'autre photo ;d'autres photos sont sur le site de l' ASPONA <http://aspona.free.fr/actions/annonciade/>.

Les services municipaux envisagent la création d'un mur pour éviter des éboulements mais le site est bien endommagé, que comptez-vous faire pour le protéger?

Je vous remercie d'avance de vos démarches et je vous prie de croire, Monsieur l'Architecte, à l' expression de mes meilleurs sentiments.

Jean Delerue

Menton le 10 mars 2007

Copie de cette lettre est adressée à Monsieur le député Maire de Menton et à Monsieur le Préfet